Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261110-2026-83-AU
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/83

NOMENCLATURE ACTES : 7.3.1 Emprunt long terme

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint, dans un souci de bonne administration locale,

VU l'arrêté n° 90-2026 du 23 mars 2026 donnant délégation à Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ pour signer les décisions et contrats ayant trait au secteur des Finances et de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de souscrire un emprunt pour le besoin de financement 2026 de la ville concernant les travaux de rénovation énergétique du Centre socio culturel l'Agora,

CONSIDERANT la consultation lancée auprès de 6 organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions financières du marché actuel,

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues et la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 28 octobre 2026, permettant la souscription d'un prêt à taux variable indexé sur le livret A,

DECIDE,

ARTICLE 1 - Caractéristiques du prêt
La commune de Vauréal contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant global de 400.000 € (quatre cent mille euros) composé d'une ligne de prêt et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Classification Gissler	:	1A
Caractéristiques	:	Prêt à taux variable indexé sur le livret A - PRUAM
Montant du prêt	:	400.000 euros
Commission d'instruction	:	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 240 €
Durée d'amortissement	:	15 ans
Index	:	Livret A (LA)
Taux d'intérêt actuariel annuel	:	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	:	En fonction de la variation du taux du livret A

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Périodicité des échéances : Trimestrielle
Type d'amortissement : Amortissement prioritaire (constant)
Date de versement des fonds : avant le 31 décembre 2026
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

ARTICLE 2 – L'objet du contrat consiste en la souscription d'un prêt à taux variable indexé sur le livret A + 0,6% de 15 ans pour la somme de 400.000,00 euros, mobilisable avant le 31 décembre 2026 et dont la première échéance de remboursement est fixée en 2027.

ARTICLE 3 – Le tableau d'amortissement correspondant est joint à la présente décision,

ARTICLE 4 – La dépense conforme au tableau d'amortissement annexé sera prévue au budget prévisionnel 2027 de la Direction des finances, chapitre 16 de la section d'investissement et chapitre 66 de la section de fonctionnement.

ARTICLE 5 – La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 10 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire
Chargé des Finances et de la Commande Publique

MAIRIE DE VAURÉAL 54 VAL D'OISE

Jean Clovis BOUTEILLÉ

Date exécutoire :
.....

Date de notification :
.....

Date de publication en ligne :
.....13 NOV. 2026.....